

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	15 ^{ème}
Nom de site	2_MEILHAC_75015	Numéro	75115_033_06
Adresse du site	2, rue Meilhac	Hauteur	R + 7 (27 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur trois nouvelles antennes.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G) Un autre opérateur présent sur le site OF Version précédente validée à la CCTM du 21/09/2017		

Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ? Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	22/09/2017
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	02/04/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois) demande mairie du 20e	02/06/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G/5G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 30°, 160° et 290°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans les 10 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 30° < 3V/m ; 160° < 2V/m ; 290° < 3V/m 5G : 30° < 3V/m ; 160° < 2V/m ; 290° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	29,20 m pour les antennes à faisceau orientable		

Incidence visuelle

Description des antennes	Seuls des compléments aux antennes existantes seront installés, reprenant les teintes et aspects du matériel présent.
Intégration antenne	Les antennes sont maintenues de teinte gris clair type RAL 7035, en retrait de façade, afin de minimiser leur impact visuel depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur gris, et restent invisible depuis la rue.

Date : **Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

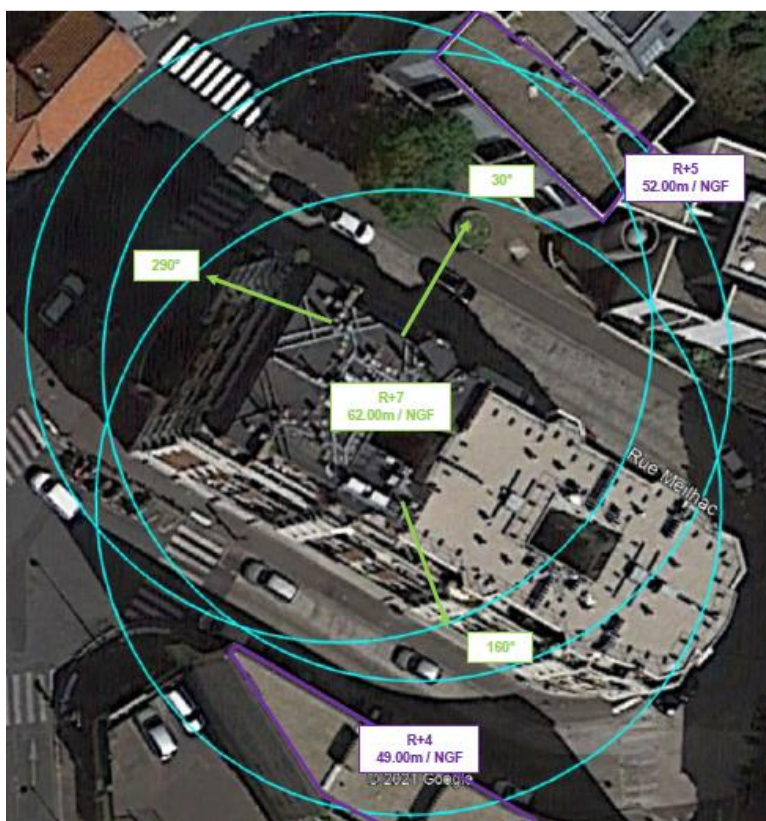
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

	Azimut 30°	Azimut 160°	Azimut 290°
Niveau maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22 m	19 m	22 m

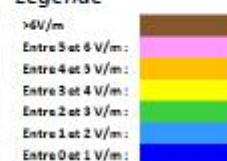
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 22 m.



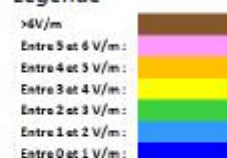
Légende



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 160°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 22 m.



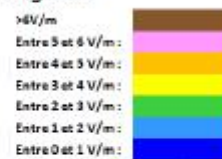
Légende



Pour l'antenne à faisceau orientable dans l'azimut 290°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 22 m.



Légende



	Azimut 30°	Azimut 160°	Azimut 290°
Niveau maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22 m	22 m	22 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat avant :



Etat du projet :



Vue des Azimuts

Azimut 30°



Azimut 160°



Azimut 290°

